

# RÉSOLUTION À LIRE EN RÉUNION POUR LA NOMINATION DE L'EXPERT SUR LES 3 CONSULTATIONS

---

## ORDRE DU JOUR

Nomination du cabinet Tandem Expertise, conformément aux dispositions de l'article L.2312-17 du code du travail, dans le cadre de l'assistance du CSE, en vue de la consultation sur :

- La situation économique et financière de l'entreprise, (exercice clos le 31/12/2020 et comptes prévisionnels 2021), prévue aux articles L. 2312-25 et L.2315-88 du Code du travail ;
- La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, prévue aux articles L. 2312-26 et L. 2315-91 du Code du travail ;
- L'examen des orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences notamment sur l'emploi, prévue aux articles L. 2312-24 et L. 2315-87 du Code du travail

## RÉSOLUTION À LIRE EN RÉUNION POUR NOMINATION DE L'EXPERT SUR LES 3 CONSULTATIONS

« Conformément aux dispositions de l'article L.2312-17 du code du travail, le CSE décide de se faire assister par le cabinet TANDEM EXPERTISE pour l'assister lors des trois consultations annuelles sur :

- La situation économique et financière de l'entreprise, (exercice clos le 31/12/2020 et comptes prévisionnels 2021), prévue aux articles L. 2312-25 et L.2315-88 du Code du travail ;
- La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, prévue aux articles L. 2312-26 et L. 2315-91 du Code du travail ;
- L'examen des orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences notamment sur l'emploi, prévue aux articles L. 2312-24 et L. 2315-87 du Code du travail »



**LECTURE ET VOTE (À LA MAJORITÉ, LE PRÉSIDENT NE POUVANT PRENDRE PART AU VOTE) D'UNE DÉLIBÉRATION QUI DEVRA FIGURER SUR LE PV DE LA RÉUNION.**

## OBJET ET INTÉRÊT DE CHACUNE DES MISSIONS

- Sur la situation économique et financière, nous vous apportons un éclairage sur les résultats et la situation financière de l'entreprise au regard notamment de ses objectifs stratégiques et de son contexte sectoriel.
  - *Nous identifions les marges de manœuvre dont dispose l'entreprise pour répondre aux attentes du personnel en matière d'emploi et de rémunérations.*
- Sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, nous vous présentons un diagnostic social de l'entreprise, mis en perspective avec ses performances économiques et financières.
  - *Nous mettons en évidence les conséquences sociales des arbitrages de la direction et les points faibles de la politique sociale de l'entreprise.*
- Sur les orientations stratégiques de l'entreprise, notre analyse porte sur la cohérence des objectifs stratégiques présentés par la direction au regard des caractéristiques de l'entreprise, de ses marges de manœuvre et des moyens que la direction entend déployer.
  - *L'analyse mettra en évidence les conséquences financières, organisationnelles et sociales des options stratégiques annoncées.*

Dans tous les cas, s'agissant de consultation, la mission de Tandem expertise a également pour objectifs :

- d'assister le comité dans la préparation de recommandations et d'orientations alternatives
- de l'assister dans la préparation du débat avec la direction et / ou le conseil d'administration lors de la consultation
- de l'accompagner dans la préparation de son avis.